

Comment nous verser la taxe d'apprentissage

Le versement de la taxe d'apprentissage est obligatoire pour votre entreprise. Elle se calcule sur la masse salariale. Chaque entreprise a le choix du bénéficiaire du versement.

Le collège Sciences et Technologies pour l'Énergie et l'Environnement de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour est habilité à percevoir les versements de la taxe d'apprentissage au titre du solde (13%).

Vous pouvez verser la taxe par chèque ou par virement.

Procédure

1

PAR CHÈQUE :

- Libellez le chèque à l'ordre de l'agent comptable UPPA
- Envoyez le chèque à :
Collège STEE - Université de Pau et des Pays de l'Adour
Allée du Parc Montaury - 64600 Anglet
- Précisez que le chèque est destiné au versement de la taxe d'apprentissage et indiquez pour quelle formation ce chèque est destiné.

PAR VIREMENT :

- Libellez le virement clairement en précisant le motif et la formation concernée (exemple : TA master + nom du master)

2

PRÉCISEZ L'AFFECTATION de votre versement :

Code UAI : 0642050F

3

INFORMEZ-NOUS DE VOTRE VERSEMENT

pour que nous puissions nous assurer de la bonne transmission de votre versement et que nous puissions être en contact avec votre entreprise

Contacts

Delphine BRILLANT - delphine.brillant@univ-pau.fr

Joëlle ARRIULOU - joelle.arriulou@univ-pau.fr

Collège STEE - Université de Pau et des Pays de l'Adour
Allée du Parc Montaury - 64600 Anglet

Plus d'infos : <https://college-stee.univ-pau.fr>



Taxe d'apprentissage

Investissez dans la formation
de vos futurs collaborateurs !

Code UAI : 0642050F



Nos formations habilitées à recevoir de la taxe au titre du solde (13%)

Licences professionnelles

- **Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement**
 - Parcours aménagement et gestion des ressources en eau
- **Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement**
 - Parcours Biologie appliquée aux écosystèmes exploités

Masters

- **Master électronique, énergie électrique, automatique**
 - Parcours éco-ingénierie du littoral
- **Master informatique**
 - Parcours Systèmes Informatiques pour le Génie de la Logistique Industrielle et des Services (SIGLIS)
 - Parcours Industry 4.0
- **Master sciences et technologies de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement**
 - Parcours DYNamique des Écosystèmes Aquatiques (DYNEA)
 - Parcours Qualité des Milieux Aquatiques (QuaMA)
 - M2 Parcours Evolutionary ecology in aquatic environments - (parcours international)
 - Master Parcours Erasmus Mundus

Le collège STEE - Sciences Anglet en chiffres



618
Étudiants

13
en formation
continue

23 en
apprentissage



3
parcours de Licences

7
parcours de Masters

2
Licences professionnelles

1 DU
Diplôme d'université



206
Stages par an

91%
des diplômés en licences
pro. ont un emploi stable
dont 50% en moins de 3 mois après
l'obtention de leur diplôme

87%
des diplômés en masters
ont un emploi stable
(enquête ODE 30 mois après
l'obtention de leur diplôme)

En 2020, la taxe d'apprentissage nous a permis de renouveler une partie de notre parc informatique et de financer des heures de formation par des professionnels.

En choisissant de verser la taxe d'apprentissage aux formations du collège STEE de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, vous nous permettez :

- d'accroître la qualité de nos formations à visée professionnelle,
- de valoriser les filières à vocation professionnelle répondant à vos besoins,
- de faciliter l'insertion professionnelle de nos étudiants,
- d'ouvrir les portes du monde professionnel à nos étudiants,
- d'investir dans des équipements en adéquation avec les besoins des entreprises :

Logiciels performants
en phase avec les
besoins des entreprises



Équipements techniques
de haute technologie

Postes informatiques
de pointe



Travaux pratiques
sur le terrain